



Département BATII
Direction de la Stratégie Patrimoniale

Décision n° 2023-83 DEC

Objet : Nantes – Délimitation des parcelles CL n° 167 et 172 sises à la Rue de la Révolution des Oeillets, au droit de la parcelle CL n° 168 sise Rue de la Roche

Décision

Le Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2023-74ARR du 11 avril 2023 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu la demande de délimitation présentée par la Ville de Nantes,

Vu le procès-verbal établi par Mme GAZEAU Anne, en sa qualité de géomètre-expert, pour consigner les opérations menées pour établir les limites de la parcelle à délimiter,

Décide

Article 1^{er} – De délimiter conformément au plan ci-annexé les parcelles CL n° 167 et 172 sises à la Rue de la Révolution des Oeillets, au droit de la parcelle CL 168 sise Rue de la Roche

Article 2 – La présente décision sera affichée, copie sera transmise à Mme GAZEAU Anne, en sa qualité de géomètre-expert.

Article 3 - M. le Directeur Général des Services et M. le Receveur Principal des Finances de la Ville de Nantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le 13 AVR. 2023

Pour Madame La Maire,

L'adjoint délégué,

Pascal BOLO

Transmis en Préfecture et mis en ligne 13 AVR. 2023